Envoyé en préfecture le 07/05/2025
Reçu en préfecture le 07/05/2025
Publié le 07 MAI 2025
ID : 001-210103602-20250506-2025_22-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 6 mai 2025

En exercice : 17	*L'an deux mille vingt-cinq et le six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 12 **Votants : 16**	**Présents** : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX **Absents excusés :** Loïc CHRISTIN (procuration à Frédéric LEGER), Claude MOREIRA (procuration à Fabien JACQUET), Adeline SIBELLE (procuration à Michel BRULHART), Laurent IMBERTI (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX) **Absent non excusé :** Leila MANET
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2025_22 - Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre d'un projet d'une voie verte entre la limite communale de Thoiry et la rue du Bourg.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'une voie verte entre la limite communale de Thoiry et la rue du Bourg.

Le projet d'une voie verte pourrait voir le jour en 2026. Elle apporterait une attractivité, une qualité de vie améliorée et un développement durable en favorisant les mobilités douces. Le coût prévisionnel de l'opération a été arrêté à la somme de 357 172,50€ H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR (40%) : 142 869,00 €
- Ain, Terre de Vélo : 28 800,00 €
- Fonds propres : 185 503,50 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix contre 2 voix :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le projet d'implantation d'un bâtiment modulaire sur le parking de la salle polyvalente auprès des services compétents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)